

# L'émergence de la géographie légale

## Vers un syncrétisme entre la géographie et le droit ?

Forest P.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Institut Québécois des Hautes Études Internationales  
Université Laval, Québec, Canada, G1K 7P4  
*patrick.forest.1@ulaval.ca*

### Mots clés :

Géographie, droit, pluridisciplinarité.

### Résumé

Le monisme qui prévalait au temps d'Aristote et de Platon (Easton D. 1991), s'est graduellement compartimentalisé (Ramadier T. 2004) jusqu'à connaître une fragmentation accélérée à partir du siècle des Lumières, notamment sous l'égide de penseurs tels que Descartes et Auguste Comte. La quête de rationalité, qui devait conduire à une plus grande efficacité vers la connaissance et le progrès, s'est accompagnée d'une division arbitraire des disciplines (Freides T. 1973). Ce morcellement du savoir ne s'est pas avéré aussi efficace qu'anticipé, d'où un renversement paradigmatique (Ost F. & van de Kerchove M. 1991) en faveur de ce que nous qualifions de *préfixes de la disciplinarité*, soit la pluridisciplinarité, la transdisciplinarité et la multidisciplinarité.

Cette évolution ne s'est pas déroulée de façon uniforme au sein des champs disciplinaires. La géographie s'y est si bien prêtée qu'elle fut menacée d'extinction en tant que discipline académique aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale (Holt-Jensen A. 1999). Elle s'offre aujourd'hui sous de multiples déclinaisons. Contrairement à la géographie, le droit fut longtemps considéré comme une sphère autonome de savoir. En Amérique, ce n'est qu'avec l'apparition des *critical legal studies* dans les années 1960 (Wije C. 1990) que la perception du droit en tant que partie intrinsèque des sciences sociales fut [re]connue (Blomley N. K. 1989 & 1994 ; Pue W. 1991).

Depuis les années 1980, un nombre croissant de chercheurs anglos-saxons (Blomley N.K., Clark G.L., Ford R.T., Grossfeld B., Holder J. and Harrison C., Platt R., Pue W., Wije C.) se sont intéressés à l'interface entre le droit et la géographie, ce qui a mené à de substantielles percées théoriques. La géographie légale, telle que nous la qualifions, repose sur les prémisses que le droit est tout sauf passif, qu'il constitue un facteur de spatialisation, et que la géographie est un vecteur d'influence quant à la manière dont la loi est appliquée et interprétée. Dès lors, la loi ne peut être considérée comme étant uniforme, ce qui donne lieu à la création de *paysages légaux* (legal landscape, Platt R. 2004). La géographie légale permet également l'étude de concepts dont les caractéristiques spatiales et juridiques s'avèrent difficiles à dissocier : *quid* des notions de *citoyenneté*, de *frontière*, de *prison* ?

Sur la base de ces considérations épistémologiques, l'objectif de notre présentation vise 1) à sensibiliser les participants aux possibilités de développement qu'offre la géographie légale, quasi inexplorée chez les géographes francophones ; 2) démontrer en quoi la récente ouverture du

droit aux sciences sociales a permis l'essor de la géographie légale ; 3) définir et articuler les fondements conceptuels sur lesquels repose cette dernière ; 4) soulever quelques éléments de réflexion susceptibles d'alimenter de futures pistes de recherche en ce domaine.

### Références bibliographiques

- Blomley N.** 1989 - Text and context : rethinking the law-space nexus. *Progress in Human Geography*. Vol.13, n°4 pp. 512-534.
- Blomley N.** 1994 - *Law, Space, and the Geographies of Power*. The Guilford Press, New York & London.
- Clark G. L.** 1989 - Law and the interpretive turn in the social sciences. *Urban Geography*. Vol. 10, n°3 pp. 209-228.
- Easton D.** 1991 - The Division, Integration, and Transfer of Knowledge dans Easton, D. et Schelling C.S. (dir.) - *Divided knowledge. Across Disciplines, Across Cultures*. Sage Publications, Newbury Park (Californie).
- Ford R.T.** 1999 - Law's territory (A history of jurisdiction). *The Michigan Law Review*. Vol. 97, pp. 843-930
- Freides T.** 1973 - *Literature and Bibliography of the Social Sciences*. Melville, Los Angeles.
- Grossfeld B.** 1984. - Geography and law. *Michigan Law Review*. Vol.82, n°5 et 6. pp. 1510-1519
- Holder J. & Harrison C.** 2003 - *Law and Geography. Current Legal Issues*. Vol. 5. Oxford University Press, Oxford & Toronto.
- Holt-Jensen A.** 1999 - *Geography. History and Concepts. A student's Guide. Third Edition*. Sage Publications, London.
- Ost F. & Van de Kerchove M.** 1991 - De la scène au balcon. D'où vient la science du droit ? Dans F. Chazel et J. Commaille (dir.) - *Normes juridiques et régulation sociale*. LGDJ, Paris. pp. 67-80
- Platt R.** 2004 - *Land use and society. Geography, law, and public policy*. Island Press, Washington D.C.
- Pue W.** 1991 - Towards Geo-Jurisprudence ? Formulating Research Agendas in Law and Geography. *Windsor Review of Legal and Social Issues*. Vol. III., pp. 71-93
- Ramadier T.** 2004 - Transdisciplinarity and its challenges : the case of urban studies dans *Futures*. Vol. 36, pp. 423-439
- Wije C.** 1990 - Applied Law and Applied Geography. *The operational geographer/La géographie appliquée*. Vol.8, n°1 pp. 26-31